



**PROCES VERBAL**

**Conseil Municipal commune de Saint Maurice de Satonnay**

**Séance du 23 janvier 2024**

19h00 – salle polyvalente

**Convocation par courriel en date du : 16 janvier 2024**

**Présents :**

**Président :** Jean Louis Lapray,

**Membres du conseil municipal :** Nicolas Dutronc, Maud de Oliveira, Carole Mollard, Jean Claude Fournet, Véronique Sala.

**Excusés :** Benoit Lenoir, Adrien Grandjean, Catherine Perrachon et Mehdi CARON.

**Quorum :** 5 atteint avec 6 membres présents et 3 procurations.

Madame Perrachon a donné pouvoir à Madame Sala.

Monsieur Caron a donné procuration à Mr Fournet

Monsieur Grandjean a donné procuration à Mr Lapray

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du procès-verbal du 12/12/2023 ;**
- 2. Désignation du secrétaire de séance;**
- 3. Délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100 euros ;**
- 4. Délibération pour le choix de l'entreprise des travaux de plâtrerie-peinture et isolation de l'appartement au-dessus du restaurant "L'Auberge des Grenouillats";**
- 5. Définition et priorisation des projets 2024 avant préparation budgétaire;**
- 6. Point sur les différentes réunions;**
- 7. Informations diverses.**

-----  
Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération quant au choix des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

**1 - Approbation du procès-verbal du 12/12/2023**

Le procès-verbal du 12/12/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

**2 - Désignation du secrétaire de séance**



Maud DE OLIVEIRA est désignée secrétaire de séance.

### **3 - Détermination des zones d'accélération au sein de notre commune selon la loi APER**

Mr Le Maire propose au conseil Municipal de retenir comme zones d'accélération permettant la production d'énergies renouvelables les zones déjà bâties : Hameau de Champagne, Hameau de Satonnay Lieu-dit Les Gouvres, Lieu-dit de Mornay, Le Bourg, Lieu-dit le Vernay et Lieu-Dit Les Crays.

Un registre de concertation avec la population était ouvert du 05/01 au 15/01/2024. Celui-ci étant vierge et sans annotations, le dossier sera transmis, comme il se doit, au référent Préfectoral.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4 - Délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100 euros ;**

Le décret du 29 juin 2023 met en place définitivement l'autorisation à l'ordonnateur d'admettre en non-valeur des créances douteuses, inférieures ou égales à 100 euros, de plus de 2 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5 - Délibération pour le choix de l'entreprise des travaux de plâtrerie-peinture et isolation de l'appartement au-dessus du restaurant "L'Auberge des Grenouillats";**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal deux devis pour les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus du restaurant « L'Auberge des Grenouillats ».

Après étude des devis, l'entreprise SL2P, qui est la moins-disante a été retenue à l'unanimité.

### **6 – Définition et priorisation des projets 2024 avant préparation budgétaire;**

Mr le Maire soumet plusieurs projets au conseil Municipal pour 2024 :

- **Projet d'école : (à l'étude)**

Le corps enseignant souhaiterait voir la création d'une piste cyclable à l'entrée du futur portail, aménagement et changements de jeux pour les enfants. Ce projet serait financé à 100% par l'Académie, excepté la partie à goudronner, à la charge de la commune (chiffrage en cours).

- **Changement de l'éclairage public sis Le Bourg : (à l'étude)**

Le Sydesl a estimé à une vingtaine le nombre de luminaires vétustes, de plus de 25 ans, présents dans la rue principale et ses alentours. Ce projet, s'il est retenu, est éligible au fond vert, et une subvention pourrait être accordée à la commune.

- **Travaux de rénovation dans un logement locatif au-dessus de l'école : (à l'étude)**

La rénovation de la salle de bain est à envisager chez un locataire occupant un logement au-dessus de l'école.

- **Réfection de la route de Laizé sur environ 1 km : (à l'étude)**



- **Installation de stores dans la classe de Mme Prudent : (à l'étude)**
- **Mise en place de sous compteurs énergie : (à l'étude)**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal l'idée de la mise en place de sous compteurs énergie au niveau des bâtiments communaux (école, appartements locatifs au-dessus de l'école), ce qui permettrait un meilleur suivi et une meilleure gestion des données.

2 Projets validés pour 2024 : La réalisation de la route Forestière de Chailloux et la rénovation des volets des appartements locatifs situés au-dessus de l'école.

### **7 – Point sur les différentes réunions;**

Mr Le Maire va recevoir un agent ENEDIS pour aborder le sujet du photovoltaïque afin de voir ce qui pourrait être réalisable sur les bâtiments communaux.

La prochaine réunion SIVOS se tient le jeudi 25 janvier 2024.

Une rencontre s'est tenue avec les différentes associations pour porter à leur connaissance et leur remettre le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle des Jaudières.

### **8 – Informations diverses ;**

Une demande d'achat d'un bout de terrain appartenant à la commune par un administré a été présentée au conseil Municipal. Une réponse de l'ONF est attendue étant donné que cette parcelle est intégrée dans le plan de gestion de l'ONF.

Mr le Maire fait part au conseil Municipal d'envisager le reboisement de la parcelle où ont été vendus les peupliers.

Travaux de peinture pour l'arcade de l'école, par l'entreprise SL2P.

Fin du conseil municipal à 21h00 heures.

**Prochain conseil municipal le 05/03/2024 à 19 heures**

Le Maire, Jean Louis Lapray

La secrétaire, Maud De Oliveira